

BUREAU DU VENDREDI 10 MARS

ID : 056-200067932-20230310-230310_DEC12-AU

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 3 mars 2023 s'est réuni le vendredi 10 mars 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP - 1^{er} Vice-Président
- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO - Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY - Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN - Vice-Présidente

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Freddy JAHIER - Maire de COLPO
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président a donné pouvoir à David ROBO

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a été représentée par André BELLEGUIC

Ont été excusés :

- Patrick EVENO - Maire de BADEN

Ont été absents :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 10 MARS 2023

AMENAGEMENT - URBANISME

AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 2 DU PLU DE LA COMMUNE DE SARZEAU

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, la commune de Sarzeau nous a transmis pour avis son projet de modification n° 2 du PLU le 1er février 2023. Par délibération du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2021, le Bureau a reçu délégation pour émettre cet avis.

La procédure de modification simplifiée a été engagée par délibération du Conseil Municipal du 27 décembre 2021. Les modifications visent à délimiter chacun des secteurs déjà urbanisés (SDU) de la commune à l'échelle du PLU et d'en préciser les modalités de construction afin d'être compatible avec le SCOT.

Après analyse, il apparaît que les objectifs de la modification simplifiée envisagée sont compatibles avec les politiques communautaires traduites notamment dans le Schéma de Cohérence Territoriale, le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial, le Programme Local de l'Habitat, le Plan Climat Air Energie Territorial et le Plan de Déplacement Urbain.

Pour mémoire, afin de garantir une instruction efficiente des actes ADS, un exemplaire du PLU modifié (format PDF et SIG respectant les standards CNIG) devra être transmis dans les meilleurs délais dès son approbation.

Il vous est proposé :

- *d'émettre un avis favorable sur le projet de modification du PLU de Sarzeau;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ